

SANFORD (*Henry-Shelton*), Général et ministre plénipotentiaire des U.S.A. (Connecticut, U.S.A., 15.6.1823-Healing Spring, Virginie, 21.5.1891).

Le général Henry-S. Sanford joua un rôle de premier plan dans la fondation de l'État Indépendant du Congo.

De 1861 à 1870, il est envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des U.S.A. à Bruxelles et *persona grata* auprès du Roi Léopold II. Après son départ de Bruxelles il reste en relation avec le Roi et assiste à la conférence de Bruxelles de 1876. Le général Sanford est désigné comme président du Comité Américain de l'Association Internationale Africaine.

En 1877 à la deuxième et dernière Assemblée générale de la Commission Internationale de l'A.I.A., il est nommé membre du Comité exécutif en remplacement de Sir Bartle Frère. Le Comité se composait de : Général Sanford, Dr Nachtigal et M. de Quatrefages.

En janvier 1878, nous trouvons le général Sanford, avec le baron Greindl, à Marseille pour recevoir Stanley au retour de sa mémorable expédition, et chargé d'engager l'explorateur au service du Roi.

Heureusement la question d'Orient et le Congrès de Berlin détournent l'attention de l'Angleterre et des grandes puissances de l'intérêt de la découverte du Congo.

Stanley revient en Europe et Sanford sert d'intermédiaire pour l'engager au service de l'A.I.A.

Léopold II fonde le Comité d'études du Haut-Congo, comité à caractère économique, philanthropique et scientifique.

La faillite d'un des souscripteurs, la « Nederlandsche Handels Vennootschap », éclaire Sanford sur les inconvénients graves de cette formule. Sanford conseille au Roi la liquidation du Comité d'études du Haut-Congo ; elle se réalise. Le Roi reste seul maître de l'action et

fonde « L'Association Internationale du Congo », qui ne représente que Léopold II sous le camouflage du banquier Lambert et le drapeau de l'A.I.A.

C'est à partir de ce moment, 1879, que se développe l'action diplomatique de Léopold II, puissamment aidé par le général Sanford.

Quel était l'objectif de Léopold II ? Ses discours au Sénat l'avaient révélé et il est mentionné sur la plaque de marbre de la tribune aux harangues de l'Agora d'Athènes que le Duc de Brabant remettait en 1861 au Premier Ministre Frère Orban : « Il faut à la Belgique une Colonie ».

Après avoir cherché par le monde, le Roi déclare en 1874 au baron Lambert : « Je voudrais faire quelque chose en Afrique... dans un but pacifique et humanitaire, qui est mon seul souci ».

Il fallait se garder de l'opinion belge, opposée à toute aventure coloniale et aussi de l'hostilité et de l'ambition des puissances coloniales.

Le but lointain à réaliser devait se dissimuler sous le manteau de l'internationalisme d'une action philanthropique et scientifique ; le côté économique vint s'y joindre avec le Comité d'études du Haut Congo et l'Association Internationale du Congo. Ce dernier organisme, qui ne couvrait que le Roi seul, se camouflait encore d'internationalisme, quoique son action fût spécifiquement belge.

Mais l'internationalisme des Comités nationaux ne dura pas longtemps et notamment la France et le Portugal revendiquèrent rapidement les territoires où l'A.I.A. et l'A.I.C. installaient des stations.

Certes Stanley et ses agents concluaient des traités avec les chefs indigènes des régions où ils fondaient des stations, mais au nom de qui, au nom d'une Association Internationale ou d'un Comité d'études, organismes privés ne possédant aucun caractère de droit de souveraineté.

On avait un drapeau et c'était tout, et il couvrait l'A.I.A., le Comité d'Études et l'A.I.C.

Mais la France plantait le drapeau tricolore sur les deux rives du Stanley-Pool.

En 1882 Sanford suggère au Roi d'installer des stations pour jalonner une route terrestre de l'Océan au Stanley-Pool, au Nord du fleuve Congo.

C'est l'occupation du Niadi-Kwilu.

Le Portugal, soutenu par l'Angleterre, revendique l'embouchure du Congo et les deux rives du Fleuve.

Tous les pays déniaient à l'Association, qui n'a qu'un caractère privé, tout droit de souveraineté et tout droit de conclure des traités. Banning, pour clarifier la situation, propose d'arborer le drapeau belge sur les stations de l'A.I.C.

On était loin de compte : en 1883, Frère Orban, premier ministre, écrivait au baron Beyens : « Une Colonie, la Belgique n'en a pas besoin... »¹.

L'œuvre était dans une impasse, l'Association Internationale du Congo — malgré son épithète — était devenue spécifiquement belge, mais il fallait lui enlever son caractère d'organisme privé et lui faire reconnaître des droits de souveraineté.

Dans l'atmosphère de tension diplomatique avec la France, l'Angleterre et le Portugal ce n'était certes pas facile. Dès 1881-1882, le général Sanford écrivait au Secrétaire d'État des États-Unis pour attirer son attention sur l'intérêt économique du Congo.

Le Roi et Sanford se rendent compte que la reconnaissance des droits souverains ne pourrait être obtenue qu'à Washington et en juin 1883, la décision est prise. En octobre 1883 le Roi rédige une lettre adressée au Président des U.S.A. lui exposant l'action de l'Association Internationale du Congo et les résultats obtenus. La lettre est revue et traduite par Sanford.

Le général Sanford est délégué par le Roi pour remettre la lettre au Président. Le général Strauch lui remet tous les documents concernant l'activité de l'A.I.C. et un code télégraphique secret.

Le Secrétaire d'État Fredlinghuysen est d'abord un peu réticent, mais se laisse convaincre par Sanford, qui a dans tous les milieux politiques et économiques les meilleures relations et est appuyé d'une importante documentation.

A la suggestion du Secrétaire d'État, le général Sanford rédige la notice sur le Congo que le Président insérera dans son message au Congrès. Cette déclaration, qui fut lue le 4 décembre 1883, est d'une importance capitale et mérite d'être reproduite :

« La vallée riche et peuplée du Congo est ouverte au Commerce par une Société au nom d'Association Internationale Africaine, dont le Roi des Belges est Président et un citoyen des U.S.A., l'officier exécutif en chef⁽²⁾ ; de grands territoires ont été cédés à l'Association par des chefs indigènes, des routes ont été ouvertes, des bateaux à vapeur placés sur le fleuve et des embryons d'États établis à 22 stations sous un drapeau qui offre la liberté du commerce et l'interdiction de la traite des esclaves ; les buts de cette société sont philanthropiques, elle ne vise pas à un contrôle politique permanent, mais recherche la neutralité de la vallée.

⁽¹⁾ Il avait oublié la plaque de marbre de l'Agora du Duc de Brabant.

⁽²⁾ Stanley.

« Les U.S.A. ne peuvent être indifférents à cette œuvre, ni aux intérêts de ses citoyens qui y sont engagés.

« Il nous serait peut-être utile de coopérer avec d'autres puissances commerciales pour promouvoir les droits commerciaux et de résidence dans la vallée du Congo, droits libres d'intervention et de contrôle politique exercés par n'importe laquelle des nations ».

Cette déclaration est la première reconnaissance officielle de l'action de l'Association Internationale et ce succès est dû entièrement

au crédit du général Sanford. Le Congrès est saisi de la question du Congo.

Sanford agit à la Chambre de Commerce de New-York qui adresse au président deux requêtes : une pour combattre les prétentions du Portugal, la seconde pour la reconnaissance de l'A.I.C. et l'envoi d'un agent commercial au Congo.

L'intérêt du Sénat et de la Chambre se porte spécialement sur la liberté complète du commerce dans la région du Congo et sur l'assimilation suggérée par Sanford de l'occupation du pays avec l'installation des anciens esclaves au Libéria.

Le 25 février 1884, une résolution est présentée au Sénat et à la Chambre ; le rapporteur est M. J. T. Morgan, un ami personnel de Sanford.

Le 10 avril le Sénat, en séance exécutive, vote la résolution suivante :

« Que le Sénat approuve les vues exprimées par le Président des U.S.A. dans son dernier message annuel au Congrès au sujet des intérêts des États-Unis dans l'occupation de la région du Congo en Afrique et à l'ouverture du pays au libre accès des personnes et au libre commerce de toutes les nations.

« Et que l'opinion du Sénat est que le drapeau de l'Association Internationale Africaine soit reconnu à l'égal du drapeau d'un gouvernement ami. »

Pour le général Sanford, l'Association Internationale du Congo était une filiale de l'Association Internationale Africaine, le même drapeau couvrant les deux organismes, alors que légalement l'A.I.C. était entièrement indépendant de l'A.I.A.

C'était un succès diplomatique considérable, l'Association n'était plus un organisme privé, elle devenait un Gouvernement reconnu par les États-Unis comme un gouvernement ami.

Le Roi adressa une chaleureuse lettre de remerciements au général Sanford.

Le 22 avril le Sénat autorise la publication de la résolution et le Secrétaire d'État en informe officiellement le général Sanford.

Le 15 mai 1884, le Roi envoie au Président des U.S.A. une très cordiale lettre de remerciements. Il y renouvelle la déclaration de la complète liberté du commerce et il ajoute :

« Après avoir fondé l'État de Liberia, il était naturel que les États-Unis soient les premiers à faire un cordial accueil au nouvel État indépendant de l'Afrique Centrale... »

La reconnaissance de l'Association entraîna comme conséquence le retrait du traité anglo-portugais et fut une heureuse préparation à la conférence de Berlin.

A la conférence de Berlin, le général Sanford rendit encore d'éminents services à l'Association et au Roi.

L'Ambassadeur des U.S.A. à Berlin, M. Kasson, représentait les États-Unis à la conférence. N'ayant aucune expérience des questions africaines, il fait désigner le général Sanford comme délégué-adjoint ; tout l'avenir de l'Association Internationale du Congo dépendait en effet de l'issue de la Conférence.

Dans les coulisses de la Conférence, il fallait obtenir la reconnaissance de l'Association par l'Allemagne d'abord, puis par l'Angleterre, régler le conflit avec la France sur le Stanley-Pool et le Niadi-Kwilu, le conflit avec le Portugal, la déclaration de neutralité du Congo avec l'indication des frontières.

Le général Sanford usait de toute son influence pour sauvegarder les intérêts de l'Association ; la correspondance est active entre le secrétariat du Roi et le délégué américain.

Tout s'arrange au mieux, l'Association est reconnue et l'État indépendant du Congo est partie à la conclusion de la Conférence.

A l'issue de la conférence, le général Sanford écrit au Secrétaire d'État Fredlinghuysen : « Quoique mon nom apparaisse rarement dans les protocoles, où naturellement M. Kasson joue le rôle principal, j'ai pu agir utilement et activement dans les coulisses de la Conférence en proposant les solutions propres à régler les conflits de la France et du Portugal

» avec l'Association, car sans le règlement de
» ces conflits tout le travail de la Conférence
» n'aurait abouti à aucun résultat en laissant
» ouverte la grave question des limites terri-
» toriales ; et dans ce domaine j'ai pu réaliser
» du bon travail... »

Sur le plan diplomatique le général Sanford fut le collaborateur le plus actif et le plus influent de Léopold II, et il a rendu à l'É.I.C. des services inestimables.

La reconnaissance du drapeau de l'Association Internationale Africaine par le Gouvernement des U.S.A. à l'égal du drapeau d'un gouvernement ami est l'œuvre personnelle du général Sanford et est à la base de la fondation de l'É.I.C.

La Belgique ne peut oublier que c'est grâce à l'action et à l'influence du général Sanford au service des desseins du Roi, qu'elle possède aujourd'hui la plus belle colonie de l'Afrique.

A titre personnel, dès 1886, Sanford fonde la « Sanford Exploring Expedition », Société Commerciale, avec la participation d'un groupe belge. En 1888, la C^{ie} du Congo pour le Commerce et l'Industrie fonde la Société Anonyme Belge pour le Commerce du Haut-Congo (S.A.B.) ; et la S.A.B. reprend les affaires de la Sanford Exploring Expedition.

Le général Sanford resta administrateur de la S.A.B. jusqu'à son décès.

17 octobre 1951.

G. Moolaert.

E. Banning, *Mém. pol. et dipl.*, Brux., 1927, pp. 7, 12, 26, 33, 124, 133-161, 280, 282, 284. — Alb. Chaux, *Le Congo*, Éd. Ch. Rozez, Brux., 1894, p. 731. — Pierre Daye, *Léopold II*, Paris 1934, pp. 163, 176, 208, 270, 273. — *Congo illust.*, 1892, p. 195. — *Revue Congo*, t. II, n° 3, p. 295. — Ludwig Bauer, *Léopold le Mal-Aimé*, Paris 1935, pp. 105, 121, 125, 139, 140-144. — Rob. Stanley Thomson, *Fondation de l'É.I.C.*, Brux., 1937. — *Mouvement géogr.*, 1891, p. 47c ; 1911, p. 235. — Éd. Van der Smissen, *Léopold II et Beernaert*, 2 vol., Brux., 1942, I, pp. 117, 261. — H. M. Stanley, *Cinq années au Congo*, Brux., pp. 22, 577, 594, 651, 652, 653. — Dem. C. Boulger, *The Congo State*, London, 1898, p. 15. — *Héros coloniaux morts pour la civilisation*, pp. 55, 104. — G. Moolaert, *Rev. col. belge*, 1950, p. 331.